HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Botulisme

PS

Mise à jour
28/10/2026

Autres dénominations
Clostridium Botulinum

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Stérilisation

Epidémiologie

Agent infectieux

- *Clostridium botulinum*

Réservoir

- Les spores sont ubiquitaires (sol, mer, produits agricoles). Des toxines (neurotoxines) sont responsables de la présentation clinique.

Mode de transmission

- Un empoisonnement par la toxine botulique survient le plus souvent après l'ingestion d'aliments contenant la toxine (botulisme alimentaire)
- Parfois, le botulisme est provoqué par la consommation de spores de bactéries, qui se développent ensuite dans les intestins des nourrissons, où elles libèrent la toxine (botulisme infantile)

- Il peut aussi être dû à l’absorption de toxines à partir d’une plaie infectée par Clostridium botulinum (botulisme par blessure, souvent associé à la consommationde drogues injectables)
- Dans de rares cas, le botulisme infantile peut aussi se rencontrer chez un adulte avec une anatomie ou une colonisation bactérienne du tractus gastro-intestinal altérées (botulisme intestinal)
- Par inhalation de spores ou ingestion d'aliments contaminés (acte de bioterrorisme)

Période d'incubation

- En règle générale, il oscille entre 12 et 72 heures dans le cas du botulisme alimentaire (valeurs extrêmes : 2 heures à 8 jours). En cas de botulisme par blessure, le temps d’incubation varie entre 4 et 14 jours et il ne peut être calculé avec précision pour la forme infantile.

Durée d'infectiosité

- Pas de transmission interhumaine

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- L’application des Précautions Standard est suffisante

Mesures en cas d'épidémie

- Un cas de botulisme doit être considéré comme une possible épidémie. Une enquête doit être réalisée dans l'entourage proche

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydroalcoolique

Gants

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (Si risque de projection de liquides biologiques)

Masque de soins

- Non indiqué en systématique

- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projection de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non indiqué en sytématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projection de liquides biologiques)

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- Dispositifs médicaux à usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien

- Entretien de l'environnement direct du patient 1x/j
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Les cas suspects de bolulisme (à l'exception du botulisme infantile et du botulisme par blessure) menant à un diagnostic de laboratoire ou à une administration de l'antitoxine sont à déclarer au service du médecin cantonal dans les 2 heures, par téléphone
- En complément de la déclaration téléphonique : utiliser le formulaire de déclaration de résultats d'analyse cliniques **Botulisme**
 - A envoyer au médecin cantonal dans les 24h